#### DREAL Hauts-de-France

## Réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) du 7 décembre 2016 Entrepôt FM France à Ressons-sur-Matz

Liste des participants en annexe.

L'ordre du jour pour cette CSS est le suivant :

- 1. Accueil / Tour de table
- Introduction
- 3. Présentation du bilan 2015 par l'exploitant
- Présentation des actions de l'inspection des installations classées depuis la dernière CSS
- 5. Questions / Réponses et commentaires

#### Préambule:

La DREAL précise que les présentations de chaque intervenant ne seront pas mis en ligne sur internet pour des raisons de confidentialité.

## Présentation du bilan 2015 par l'exploitant

Le directeur effectue une présentation de l'entreprise :

- 170 collaborateurs sont employés sur le site,
- 45000 Emplacements palette rack,
- 15 M d'€ de Chiffre d'affaires.

Un point sur l'agrandissement de la plate-forme est effectué. 2 nouvelles cellules ont été mises en service entre décembre 2015 et avril 2016 :

- Cellule B7 : Aérosols et briquets
- Cellule B8 : Produits cosmétiques (démarrage février 2017).

Pour gérer cette augmentation d'activité, 30 nouvelles personnes ont été embauchées.

Au niveau des investissements liés à la sécurité/sûreté, le détail est le suivant :

- Formations des personnels (SEVESO, Transport marchandises dangereuses, équipiers de première intervention (intervention sur début d'incendie), sauveteur secouristes du travail, équipier d'intervention en situation d'urgence (intervention sur casse de matériels contenant des produits dangereux), sauvegarde grande hauteur) : 9300 €
- Contrôle des équipements de sécurité et analyses diverses (détection gaz, extincteurs, pompe de relevage, analyse d'eaux, analyse d'émulseur, sprinkler...) : 35023 €
- Sûreté : 186 752 € (principalement sur le poste de garde).

Au niveau du bilan du système de gestion de la sécurité (SGS), un audit a été effectué par la direction QHSE de FM France concluant au fait que le système de management était efficace, tant sur les aspects qualité que du SGS.

La revue de direction a été réalisée en mars 2016 et conclut au fait que le SGS est efficace et mature. Le plan d'opération interne (POI) a été mis à jour pour intégrer l'extension. Suite à l'exercice POI de novembre 2015, un investissement pour l'achat de talkie-walkie a été fait, ainsi qu'une réorganisation du poste de commandement.

Aucun incident lié au SGS n'est à signaler, ni en 2015, ni en 2016 (à la date de la CSS).

# Présentation des actions de l'inspection des installations classées

Un rappel est fait sur l'évolution de la réglementation ayant amené à la création des rubriques dites « 4000 » de la nouvelle nomenclature des installations classées :

Tout découle du nouveau règlement CLP modifiant la classification, l'étiquetage, et l'emballage des produits chimiques. Ce règlement établit de nouvelles méthodes de classification des substances et il crée de nouvelles dénominations de dangers. Il a rendu caduc une grande partie de la nomenclature des installations classées. Cette dernière a donc été refondue en mars 2014 et a donné naissance aux rubriques 4000. De fait, comme n'importe quelle évolution de la réglementation, les exploitants peuvent demander au préfet de bénéficier de l'antériorité sur ces rubriques 4000, ce qu'a fait FM France, et ce qui a amené à l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 janvier 2016.

La DREAL fait également un point sur le dossier de l'étude de danger de l'aire d'autoroute SANEF et précise que la réponse officielle de la DREAL interviendra avant la fin de l'année.

La DREAL évoque ensuite le dossier lié au nouveau stockage de briquet. FM France a sollicité la DREAL en juillet dernier pour étudier en urgence la possibilité pour son site de Ressons de stocker 500 tonnes de briquet. Après examen du dossier, la DREAL a conclu au fait qu'il ne s'agissait pas d'une modification substantielle permettant à FM France de commencer cette activité en octobre. Les briquets sont stockés dans une cellule dédiée avec le même niveau de protection incendie que s'il s'agissait d'aérosols.

FM France remercie à ce propos la DREAL pour sa réactivité quant au traitement de ce dossier.

## Commentaires :

Une question est posée par le président de la communauté de commune du pays des sources sur l'augmentation potentielle du trafic entre Lassigny et Ressons liée au nouveau marche « produits cosmétiques ». L'exploitant explique que le flux ne passera pas par cette route, mais sur l'axe Roye-Ressons.

Le 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune de Ressons demande si des tentatives d'intrusion ont eu lieu. Aucune n'a eu lieu en 2016 selon l'exploitant qui précise de plus qu'en ces périodes de fin d'année, propices au vol, la vigilance est accrue au sein de l'entreprise.

Le Roso s'interroge sur le suivi des hydrocarbures identifiées dans les analyses d'eau du piézomètre P2 (quelques micro gramme, soit bien en dessous des normes), et demande si cela ne pourrait pas provenir de l'aire d'autoroute. Il demande comment est réalisé le traitement de l'eau sur cette aire. La DREAL précise que la station service de cette aire est encadrée par un arrêté ministériel et qu'en conséquence ses rejets dans l'eau sont encadrés. Quant au reste du parking la DREAL précise qu'il ne s'agit pas d'une installation classée pour la protection de l'environnement, mais suppose néanmoins qu'existe un séparateur à hydrocarbures.

Le ROSO demande si l'aire d'autoroute devrait posséder des piézomètres pour suivre d'éventuelles dérives de ce paramètre. La DREAL répond que l'obligation d'installer des piézomètres ne s'applique pas aux aires d'autoroute.

La sous-préfecture de Compiègne demande si le recrutement lié à l'augmentation d'activité du site a pu se faire facilement dans le bassin d'emploi local. L'exploitant confirme ce point.

Enfin le SIDPC précise que le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Ressons, datant de 2013, devra être mis à jour en 2017, et qu'un exercice PPI est prévu fin 2018 sur le site. Par ailleurs, il précise que le PCS (plan communal de sauvegarde) de la commune de Ressons doit être mis à jour tous les 5 ans.

La prochaine date de la CSS a été fixée au 6 décembre 2017, 10h, sur le site de FM.

Alain de Parmentier
Maire de Resons-sur-Maiz